



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS



CONCOURS PLAIDOY'ART 2023

Date limite 12/11/2023

QUI SOMMES NOUS ?

Agir ensemble pour les droits humains est une organisation non gouvernementale française créée en 1989, dont la vocation est de s'allier avec les acteur·rice·s de la société civile engagé·e·s sur leurs terrains dans la lutte contre les violations des droits humains.

Notre rôle consiste à agir pour :

- **Protéger** : nous avons créé, en 1999, le premier Fonds d'urgence français dédié à la protection des défenseur·se·s des droits humains en danger.
- **Soutenir** : nous mettons en place des partenariats avec des associations locales en apportant une aide financière et technique à leurs projets.
- **Dénoncer** : nous développons les mises en réseaux et les actions de plaidoyer en lien étroit avec nos partenaires.

À ce jour, nous avons soutenu près de **500 associations locales** de défense des droits humains et **900 défenseur·se·s** en danger dans plus de 40 pays.

Le projet vise aussi à l'émergence d'une **coalition** d'acteur·rice·s capables de s'engager dans des actions de **plaidoyer**, de contribuer à la **conception**, l'**exécution** et l'**évaluation** de **politiques** concertées en faveur des droits humains.



LE PROJET DÉFI 3

Les pays d'Afrique centrale sont confrontés à un **recul de l'État de droit** et à la perpétuation des **discriminations** et **violences** dirigées contre les **défenseur·se·s des droits humains**, notamment les **femmes** et les **minorités sexuelles et de genre**. Dans ce contexte, l'objectif du projet DEFI, mis en œuvre au Gabon, Cameroun, République du Congo et République démocratique du Congo, vise à **soutenir des initiatives d'organisations émergentes en Afrique centrale** sur la thématique des **droits humains**.

LE RÉSEAU DEFI

Le réseau DEFI a été créé partant du constat qu'il était utile de mutualiser les apprentissages et de partager les bonnes pratiques entre organisations de défense des droits humains bénéficiaires du projet DEFI.

L'objectif est de renforcer les liens et les possibilités de collaboration entre les organisations pour plus d'efficacité des actions posées, en faveur de la promotion et du respect des droits humains.



Le réseau DEFI a pour objectifs principaux de créer une dynamique partenariale pour mieux promouvoir les droits humains en Afrique centrale par le biais de la formation et de la sensibilisation ; d'avoir une plateforme d'échange et de partage de bonnes pratiques en matière de défense des droits humains ; et de renforcer le travail en réseau dans le cadre des actions de plaidoyer au niveau régional et au niveau international.

C'est via le réseau DEFI, rassemblant les organisations soutenues depuis 2014, que les actions de plaidoyer des organisations cherchent à se développer afin d'assurer une plus grande visibilité des actions portées en faveur des droits humains en Afrique centrale.

Quatre valeurs sous-tendent l'engagement de chaque organisation membre du réseau : l'indépendance ; l'égalité ; la synergie ; l'engagement et la participation.

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Étant plus accessible au grand public que des communiqués, rapports, notes de position ou autres outils de plaidoyer “classiques”, **l’art est un excellent moyen de dénoncer les violations des droits humains**. Ainsi, pour contribuer à la promotion des droits humains en Afrique centrale, le réseau DEFI a décidé de lancer un **concours de plaidoy’art** qui s’inscrit dans une démarche “**artiste**”. Il vise à **faire reconnaître l’importance du travail réalisé par les artistes engagés** qui font du plaidoyer par l’art.

Le concours permettra au réseau DEFI de commencer à constituer une **base de données des œuvres de plaidoy’art en Afrique centrale**.

Le ou la lauréat·e sélectionné·e par le jury se verra proposer l’opportunité de participer à **une tournée de plaidoyer internationale**, prévue en avril 2024, afin de présenter son œuvre au grand public. L’œuvre fera également l’objet d’une **large diffusion** auprès du grand public **via les outils de communication digitale**.

LES OBJECTIFS

Ce concours est une compétition opposant plusieurs œuvres artistiques engagées autour des droits humains. Ses objectifs revêtent plusieurs dimensions :

- Encourager les actions de plaidoy’art en Afrique centrale ;
- Valoriser le travail des artistes locaux engagé.e.s pour les droits humains ;
- Promouvoir l’art comme une arme efficace pour lutter contre la violation des droits humains ;
- Utiliser les œuvres produites dans le cadre des actions de sensibilisation et plaidoyer du projet.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La.e candidat.e et l'œuvre produite sont éligibles à cet appel à candidature s'ils répondent aux critères suivants :

- Être une **personne physique détentrice de la nationalité** d'un des pays suivants, ou être une **organisation non gouvernementale enregistrée** auprès des autorités suivantes : Burundi, Gabon, Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo.

À titre exceptionnel, être une organisation non enregistrée si l'absence d'enregistrement officiel est justifiée par un motif légitime.

- Présenter une **œuvre artistique** : musique, court-métrage, pièce de théâtre, danse, sculpture, dessin, peinture, littérature, etc. (liste non-exhaustive) ;
- Présenter une **œuvre artistique existante** ou créée **spécialement pour ce concours** (diffusée ou non), et non un projet de création artistique.
- Présenter une œuvre artistique en **langue française ou anglaise**.

MODALITÉS ET RÈGLES

- Les **coûts de production** de l'œuvre présentée ne pourront **pas être pris en charge rétroactivement par le réseau DEFI ou Agir ensemble pour les droits humains** dans le cadre de ce concours.
- Les **frais de diffusion** de l'œuvre présentée ne pourront **pas être pris en charge par le réseau DEFI ou Agir ensemble pour les droits humains** dans le cadre de ce concours.
- Une personne/organisation ne peut soumettre qu'**un seul projet** dans le cadre de cet appel à contributions.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les résultats du concours seront rendus publics la semaine du 11 décembre 2023, à l'occasion d'un évènement dont la date sera communiquée ultérieurement.

Une **présélection** sera effectuée à réception des candidatures. Elle aura pour but de s'assurer que le **dossier** est bien **complet**, qu'il a été envoyé au plus tard avant la **date limite de soumission**, et du **respect des critères d'éligibilité**.

Ensuite, les œuvres seront **présentées aux organisations membres du réseau DEFI**, qui seront invités à les classer. De ce classement résulte une **présélection de 10 candidatures**. Les 10 candidatures seront ensuite **analysées par un jury en novembre 2023** composé de membres d'Agir ensemble, de partenaires, d'expert.e.s et de représentant.e.s institutionnel.le.s.

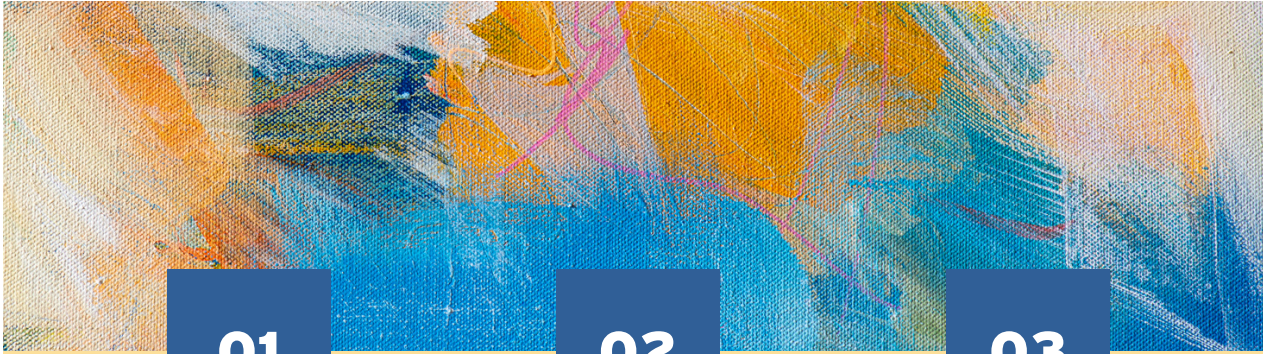
Afin de favoriser l'équité entre les candidat.e.s, aucune personne ou organisation candidate au concours, et aucune organisation membre du réseau DEFI, ne peut participer au jury du concours. Toutefois, **des personnes ressources membres du réseau DEFI pourront être contactées, à titre consultatif**, afin d'apporter un appui à la compréhension d'une œuvre, par exemple en traduisant l'une d'entre elles qui ne serait pas intégralement en français, **mais n'auront aucun pouvoir décisionnaire**.

Les critères d'évaluation des contributions se baseront sur :

- La démarche artistique ;
- Le caractère engagé et militant de l'œuvre présentée ;
- La vocation de l'œuvre à dénoncer les violations des droits humains ou à promouvoir les droits humains ;
- L'inclusivité de l'œuvre ;
- La susceptibilité de l'œuvre à intéresser et à être **comprise** par un large public.

DOSSIER DE CANDIDATURE

La candidature doit comporter les éléments suivants :



01	02	03
Une pièce d'identité (personnes physiques)	Une note explicative de l'œuvre (1,5 page maximum)	L'œuvre artistique via un lien si celle-ci a été digitalisée, ou via un lien de téléchargement si le fichier est lourd (<u>WeTransfer</u> ou <u>Smash</u> par exemple).
OU	Celle-ci vise à présenter l'œuvre, expliquer son origine, son histoire et son message	Pour les œuvres "physiques" (sculpture, dessin, peinture), plusieurs photos ou une vidéo peuvent être envoyées pour rendre compte au mieux de l'œuvre.
Une copie des statuts de l'organisation et la copie du document d'enregistrement officiel (personnes morales)		
(à défaut, une note expliquant le motif qui justifie l'absence d'enregistrement)		

Le dossier de candidature doit être envoyé par email à camille.fabre@aedh.org et projetdefi@aedh.org. Un **accusé de réception** sera envoyé aux candidat·es. En cas de difficultés à envoyer l'œuvre ou de questions sur les modalités du concours, vous pouvez également envoyer un mail à ces adresses.

La date limite est fixée au **12 novembre 2023, à 18h heure de Paris**. Toute contribution présentée au-delà de cette date ne sera pas étudiée par le jury.

16 Avenue Berthelot,
69007 LYON

+33 4 37 37 10 11

[www.agir-ensemble-droits-
humains.org](http://www.agir-ensemble-droits-humains.org)



@AgirEnsemblePourLes
DroitsHumains



@aedhmonde



@AgirEnsemblePourLes
DroitsHumains



@agirensembledh